

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
du 04 décembre 2023

Délibération N°7 du 04 décembre 2023

Date de convocation **Etaient présents : (16)**
28.11.23

Maryline Fournier, Maire
Michel Ménager, Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Dominique Paul,
Adjoint,
Pascal Ancelot, Olivier Artur, Benoît Boudet, Patrick Jouen, Julien Ménard,
Céline Obin, Véronique Obin, Isabelle Poulain, Gérard Sadé, Guy Sénécal,
Rachida Slamani.

Nombre d'élus :
En exercice : 23 **Etaient Excusés : (7)**
Présents : 16
Votants : 20

Carole Dufils ayant donné délégation à Christine Delcroix, Emmanuelle
Duplessis Yaha, Anne-Lise Grippon ayant donné délégation à Dominique
Paul, Mickael Lefebvre, Isabelle Normand, Serge Planchon ayant donné
délégation à Gérard Sadé, Arlette Vivet ayant donné délégation à Guy
Sénécal.

Secrétaire de séance : Michel Ménager

FEDERATION 76 POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES CONVENTION D'OCCUPATION

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
Philippe Gautrot, Adjoint au Maire

Vu l'avis de la Fédération de Seine Maritime pour la pêche et la protection des milieux
aquatiques,

informe que la convention concédant le droit de pêche sur les berges et étangs appartenant
à la commune expire le 31 décembre 2023 et qu'il importe de la renouveler pour la saison de
pêche 2024.

Entendu l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide par 16 voix
pour et 4 contre :

- d'autoriser le maire à concéder le droit de pêche sur lesdits berges et étangs.

- d'autoriser le maire à signer la convention dont le texte est annexé à la présente délibération et à laquelle est joint un plan cadastral où sont précisés les parcours de berges et les surfaces d'étangs objets de la concession.

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

Transmission contrôle de légalité :

Publiée le :

